

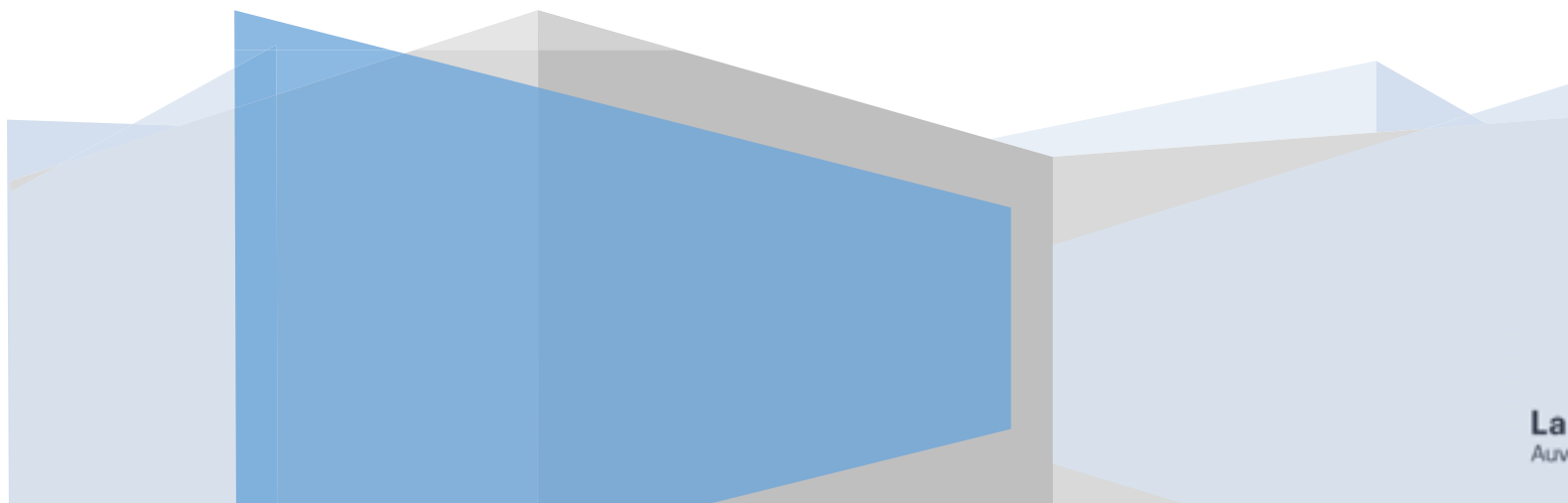


DIMA RENTREE 2017

Dispositif d'Initiation Aux Métiers en Alternance

Une année pour choisir ton métier

Valérie CHANOINE





DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance *

Objectif

Permettre à des élèves de collège de confirmer un projet professionnel avant la signature d'un contrat d'apprentissage tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Bénéficiaires

Jeunes âgés de 15 ans révolus à la prochaine rentrée scolaire

Avoir en vue un métier (ou une famille de métiers) de façon relativement précise

Être intéressé prioritairement par une poursuite d'études sous statut d'apprenti

Avoir l'accord de ses parents (ou représentants légaux)

Durée de la formation

1 an

Nombre d'heures de formation

Entre 28 heures et 30 heures de formation par semaine (maintien des vacances scolaires)

Stages en entreprises

De 8 à 18 semaines de stage en entreprise, réparties tout au long de l'année, pour découvrir différents métiers et valider son projet professionnel.



* Formation financée en partie par le Conseil Régional



Déroulement de la formation

La formation comporte obligatoirement des enseignements généraux, pour la moitié au moins du temps de formation, des enseignements technologiques et pratiques, intégrant des séquences pratiques, des visites en milieu professionnel ainsi que des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

Inscription

Demande déposée par l'élève et sa famille auprès du chef d'établissement du collège où le candidat est scolarisé,

Constitution du dossier de candidature par le collège d'origine et transmission du dossier au directeur académique des Services de l'éducation nationale du département

Le Directeur Académique des Services de l'éducation nationale émet un avis sur la candidature de l'élève et transmet la réponse au collège et aux parents

Le chef d'établissement du lycée (par délégation du directeur du CFA) inscrit l'élève (convention d'accueil DIMA au CFA)

Issue de la formation

La formation DIMA n'a pas pour objectif d'être sanctionnée par un diplôme, cependant un élève suivant une formation DIMA a la possibilité de se présenter au diplôme national du brevet (DNB) ou au certificat de formation générale (CFG).

Il peut poursuivre sa formation, soit en signant un contrat d'apprentissage, soit en reprenant sa scolarité dans un collège ou un lycée.

BON À SAVOIR




L'élève engagé dans un DIMA conserve son statut scolaire.

- Les allocations familiales et les bourses attribuées sont maintenues.
- Tout élève est libre de réintégrer, en cours d'année, son établissement d'origine pour y continuer sa scolarité si telle est sa volonté.

Où se former ?



3 lieux de formation (UFA : unité de Formation par Apprentissage)

| | | | |
|------------------|---|---|---|
| |  <p>Lycée Professionnel Privé Centre de Formation Continue</p> |  <p>DON BOSCO LYON</p> |  <p>Lycée Professionnel SAINT-JOSEPH Centre de Formation UFA</p> |
| Nom du lycée | UFA Lycée Jean Monnet | UFA Lycée DON BOSCO | UFA Lycée Saint Joseph |
| Adresse complète | 304 boulevard de la Bardière 69590 Saint Symphorien sur Coise | 12, 24 Montée Saint Laurent 69322 LYON 05 | 327 Rue Garibaldi 69363 LYON |
| Nom du contact | Laurence GRANJON | Nathalie CARLE | Lionel BOUBAS |
| Mail du contact | jmonnet.fcontinue@wanadoo.fr | n.carlefcdonbosco@orange.fr | lionel.boubas@assomption-garibaldi.org |
| Tel | 04 78 48 42 24 | 04 72 41 14 54 | 04 78 72 21 72 |
| Site internet | lycee-jean-monnet.org | lycee-donbosco.com | lycee-st-joseph.assomption-garibaldi.org |

* Formation financée en partie par le Conseil Régional

